SIGERLy

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES
DE LA REGION LYONNAISE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 8 FEVRIER 2006

BULLETIN N°121

71è Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

- **E**tat des présences 4
- **O**rdre du jour 6
- **A**llocution de Monsieur Jean-Paul BRET Maire de Villeurbanne 7
- **A**llocution de Monsieur Pierre ABADIE Président 8
- **C**ompte rendu d'activités du Président et du Bureau 9
- **A**ffaires donnant lieu à délibération
  - **T**ransfert de compétences optionnelles de commune au SIGERLy 11
  - **E**clairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux : demande de subvention auprès de l'ADEME – Enveloppe 2006 11
  - **E**clairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux : demande de subvention auprès de la REGION – Enveloppe 2006 12
  - **C**ontributions 2006 12
  - **D**ébat d'orientation budgétaire 13
- **D**élibérations 18

Assemblée Générale ordinaire du Comité du Mercredi 8 février 2006

Le mercredi 8 février 2006 à 18 h 30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 31 janvier 2006, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle du conseil municipal de la Mairie de Villeurbanne.

PRÉSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Albigny-sur-Saône, Brignais, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fontaines-Saint-Martin, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Millery, Montanay, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-les-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi-Lune, Ternay, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, soit 41 communes.

EXCUSÉS, ABSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Charbonnières-les-Bains, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Grigny, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien d'Ozon, Vourles, soit 15 communes.

ASSISTENT A LA REUNION

Monsieur BALLEYDIER, Trésorier du Syndicat
Monsieur CORON, Directeur général des services
Madame GREFFIER, Monsieur STRAUSS, Ingénieurs
Messieurs GINOUX, GUIN, SUNÉ Techniciens
Madame VALANTIN, Responsable des services Financier et Moyens généraux
Mesdames GRANDFORT, MAMAN, MORETEAU, THORAL, personnel administratif et financier.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri MOLLONCH

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 55
Nombre de délégués suppléants présents 6
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 61
Nombre de pouvoirs 1

Ont signé les Délégués présents à la séance

S. PROUVEUR (Albigny-sur-Saône), G. DESFORGES (Brignais), C. BOURGUIGNON (Bron), R. KINDLÉ (Cailloux-sur-Fontaines), P. MONNEYRON et M. PANTIGNY (Caluire-et-Cuire), D.J. DELABRE (Champagne-au-Mont-d'Or), R. DEGUELDRE et M. NAVISÉ (Chaponost), G. ALLAIS et P. MONGOIN (Charly), J. PARIOST et G. BRECHET (Chasselay), M. GUEZET et L. RUELLE (Collonges au Mont d'Or) , J.P. CHONÉ (Communay), C. VALLY et G. DARDET (Couzon au-Mont-d'Or), H. DUHESME et J. GLANDIER (Craponne), D. PERLET et J.M. PIPON (Décines-Charpieu), I. BOUISSET (Écully), M. GUILLOUX (Feyzin), A. ESCOURROU (Fontaines-Saint-Martin), J.P. VEYRIER et G. BESSON (Francheville), M. GENESTIER et G. MICHAUD (Genay), P. BOSGIRAUD et G. RONY (Irigny), L.P. TARDY (Limonest), J. GARCIN (Millery), J.P. BERNARD (Montanay), R. DUMOULIN et A. BEJEAN (Rillieux-la-Pape), M. COMTE et N. FERBER (Rochetaillée-sur-Saône), R. CADILLON et G. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), P. ARNOUD (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), C. RENAUD (Saint-Genis-Laval), J.Y. MARTIN (Saint-Genis-les-Ollières), C. DUBOS et W. PLAZZI (Saint-Priest), G. SYBORD (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), M. BARLET et M. GERIN (Sainte-Foy-les-Lyon), P. ABADIE et C. CLET (Sathonay-Camp), R. SAVIN (Sathonay-Village), A. BRUNETEAU et J. GARNIER (Tassin-la-Demi-Lune), M. PERRIN (Ternay), J.C. LE FLOC'H et J.MUNOZ (La Tour-de-Salvagny), A. TOULERON (Vaulx-en-Velin), M. PERRET (Vénissieux), R. CELLIER (Vernaison), N. DUPRÉ et H. MOLLONCH (Villeurbanne).

Indications complémentaires relatives aux délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire

M. PANTIGNY, suppléant (Caluire), remplaçant J.C. DAGAND, titulaire
J. GLANDIER, suppléant (Craponne), remplaçant A. GALLIANO, titulaire
G. MICHAUD, suppléant (Genay), remplace J.P. FOUGERE, titulaire
J. GARCIN, suppléant (Millery), remplace J. FAVIER, titulaire
A. BEJEAN, suppléante (Rillieux la Pape), remplace Y. DURIEUX, titulaire
N. FERBER, suppléant (Rochetaillée sur Saône), remplace E. VERGIAT, titulaire

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

Y. LAROYE (Saint Germain au Mont d'Or) donne pouvoir à P. ABADIE

Excusés, absents

R. MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), M. MASSON (Brignais), C. TOURDES (Bron), J.P. GUYONNET (Cailloux-sur-Fontaines), J.C. DAGAND (Caluire-et-Cuire), A. RICHARD (Champagne-au-Mont-d'Or), M. GIGOT et L.P. BEROD (Charbonnières-les-Bains), J.L. SIMON (Communay), A. GALLIANO (Craponne), J. MALLAVAL et R. MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), C. PONSOT et J.F. FARGIER (Dardilly), L. SZTERNBERG (Écully), C. CHAMPALLE (Feyzin), M. GIRAUD et J.P. GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône)), D. MARIN (Fontaines-Saint-Martin), G. BERTIN-MOUROT et R. BORDAIRON (Fontaines-Sur-Saône), J.P. FOUGERE (Genay), R. BALME et G. VERZIER (Grigny), J.L. BARBIER (Limonest), J. FAVIER et P. DESCOTES (Millery), M. SEIGNER (Montanay), G. SAUZET et D. BERGON (La Mulatière), M. RODRIGUEZ et B. CHRETIN (Neuville-sur-Saône), G. MOREL et C. JABOULAY (Oullins), J. DIANA et A. TSACRIOS (Pierre-Bénite), J.C. CRETINON et C. PILLONEL (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Y. DURIEUX (Rillieux-la-Pape), É. VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), J. MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), I. VILLAROYA et J. POZZI (Saint-Fons), E. FILLOT (Saint-Genis-Laval), Y. LEDON (Saint-Genis-les-Ollières), M. DUFAUX et Y. LAROYE (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), A. BLANC (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), B. BARAZZUTTI et A.M. OLLAGNON (Saint-Symphorien d'Ozon), M. MOIROUD (Sathonay-Village), M. VADON (Ternay), G. CASTALDI (Vaulx-en-Velin), E. BAFOUNTA (Vénissieux), E. BRUN-PICARD (Vernaison), S. MICHAUT et E. MESNIER (Vourles).

ORDRE DU JOUR

- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **A**doption du procès-verbal du 14 décembre 2005 (Bulletin 120) ;
- **T**ransfert de compétences optionnelles de communes au SIGERLy ;
- **E**clairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux : demande de subvention auprès de l'ADEME – Enveloppe 2006 ;
- **E**clairage public et assistance énergétique sur les équipements communaux : demande de subvention auprès de la REGION – Enveloppe 2006 ;
- **C**ontributions 2006 ;
- **D**ébat d'orientation budgétaire ;
- **Q**uestions diverses.

MONSIEUR PIERRE ABADIE ouvre la séance du Comité à 18 h 55

MONSIEUR JEAN-PAUL BRET – MAIRE DE VILLEURBANNE

Je suis heureux de vous accueillir à Villeurbanne pour cette Assemblée générale du Comité du SIGERLy.
Le Président Abadie est venu ici trois ou quatre fois dans l'année. Je crois que vous travaillez beaucoup. J'ai souhaité vous accueillir avec les vice-présidents.

Le Président Abadie me disait qu'il était heureux d'être accueilli à Villeurbanne dans la salle du Conseil Municipal. Certains viennent ici peut-être pour la première fois. C'est un lieu un peu particulier : la mairie a été construite entre 1930 et 1934. Ce fut un moment important pour Villeurbanne. À la fois l'Hôtel de ville, les gratte-ciel, le théâtre national populaire de Villeurbanne, la piscine, ont été une grande opération urbaine. Cela s'appelait à l'époque le « nouveau centre urbain », et maintenant c'est le terme « les gratte-ciel » donné par les personnes, qui s'est substitué.

Cela reste un lieu de référence. Nous sommes classés ici en zone de protection du patrimoine architectural urbain. C'est du patrimoine du XXe siècle. Aujourd'hui des touristes visitent ce patrimoine. Certes ce n'est pas la Côte d'Azur, ce n'est pas une ville touristique, mais nous commençons à voir un peu d'intérêt pour le patrimoine du XXe siècle.

Et ce centre-ville, avec l'Hôtel de ville, symbole de la puissance publique, commence à être un lieu regardé. Il y a des chercheurs et des publications. La salle dans laquelle vous vous trouvez est la plus grande de l'Hôtel de ville par son volume, c'est la salle du Conseil Municipal, qui siège ici avec les adjoints, sur ces deux tribunes, les conseillers municipaux sont en bas, la disposition est un peu différente, et le public est là où vous vous trouvez, un peu plus loin derrière.

Dans son autre fonction, c'est aussi la salle des mariages, plutôt pour la moitié où vous vous trouvez. Vous avez ce grand meuble, qui est un orgue municipal. Nous avons des organistes municipaux que la Ville prend. Tous les mariages à Villeurbanne sont célébrés au son de l'orgue, sauf demande expresse des futurs époux qui peuvent se marier en silence, mais ce n'est pas le cas en général. Il a été construit en 1934. À l'époque, il y avait un peu une laïcité conquérante, si l'on peut dire, c'était sinon pour faire concurrence, du moins pour faire en sorte que les mariages civils soient célébrés avec un rituel comparable à ceux qui choisissaient de se marier à l'église. C'était ce qui se passait à ce moment-là. Donc il a été posé un peu avec cette symbolique-là. Aujourd'hui ces choses sont un peu loin de nous mais c'est bien de rappeler leur histoire.

Excusez-nous si vous avez eu des difficultés à vous garer. Il y a deux réponses à cela. La première, si vous aviez attendu trois ou quatre mois, le parking en construction aurait été terminé, mais je suis tout de même heureux de vous accueillir aujourd'hui. Lorsque vous reviendrez, en principe cela se passera mieux.
La deuxième réponse, c'est la faute à Henri Mollonch, représentant de la Ville de Villeurbanne avec Mme Dupré, qui est chargé du déplacement urbain, donc du stationnement par la même occasion.

Villeurbanne fait partie du SIGERLy, nous avons reprécisé nos transferts de compétences, comme les autres villes, voici quelques années de cela. Pour la population, le SIGERLy est extrêmement discret puisqu'il n'apparaît dans la fiscalité que sur la troisième ou quatrième colonne. La Communauté urbaine a disparu pour certains d'entre nous, et de plus, le SIGERLy n'apparaît pas, il est dissimulé par les autres syndicats. C'est vous dire la grande discrétion du SIGERLy sur le plan de la fiscalité locale. Cela n'encourage pas à être dispendieux, mais il en est ainsi.
On voit un peu moins les choses du côté du citoyen pour ce qui relève de l'enfouissement des réseaux, ce qui n'enlève rien à la nécessité ni au désir que nous avons d'en faire partie et de travailler comme les autres.

Je termine sur un dernier point d'histoire que me rappelait ma secrétaire lorsqu'elle a su que je vous accueillais : dans les années 1970, le SIGERLy était installé dans les locaux de l'Hôtel de ville de Villeurbanne. Vous êtes toujours à Villeurbanne, aujourd'hui rue de la Baïsse, hier cours Émile Zola, mais au début c'était au troisième étage dans des locaux municipaux. Et le secrétaire général de la Ville de Villeurbanne était en même temps secrétaire général du SIGERLy. Vous voyez que les choses ont tout de même changé.

Ma secrétaire, qui faisait partie à l'époque du pool des dactylos du secrétariat général faisait de temps en temps le courrier du SIGERLy et avait même une petite prime qui était liée à ces travaux, qu'elle a perdue évidemment. (Rires). Elle m'a dit cela sans regret. Cela a été l'occasion de rappeler l'ancrage du SIGERLy à Villeurbanne hier et aujourd'hui.
En tout cas merci de votre présence, je vous souhaite, avec les deux délégués Mme Dupré et M. Mollonch, une bonne Assemblée générale. Merci à tous et soyez les bienvenus.

(Applaudissements).

MONSIEUR PIERRE ABADIE, Président.-

Merci Monsieur le Maire. Je vais finir par une boutade. Vous l'avez dit, nous étions là au début, j'espère qu'avec le développement de notre syndicat nous n'aurons pas besoin de l'ensemble de ces locaux, nous serions obligés de vous déplacer ailleurs. (Rires).
Merci beaucoup.

Nous avons le quorum. Nous commençons l'ordre du jour avec le compte rendu d'activités.

Auparavant, je vais rappeler les personnes qui sont excusées :

M. Jacques Matheron de Saint-Didier au Mont d'Or, les délégués de Saint-Fons qui sont en conseil municipal, M. Gabriel Sauzet de La Mulatière, M. Michel Gigot de Charbonnières, les délégués de Saint-Germain au Mont d'Or, M. Jack Diana de Pierre-Bénite, M. Marcel Masson de Brignais, M. Gérard Verzier de Grigny.

M. Laroye de Saint-Germain m'a donné son pouvoir.

Je vous propose de désigner M. Henri Mollonch comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Monsieur Pierre ABADIE

- Le bureau restreint s'est réuni le 20 décembre 2005, les 10, 17 et 31 janvier 2006, le 7 février 2006
- Le bureau statutaire s'est réuni le 31 janvier 2006
- Réunion Technique le 20 janvier 2006
- Rendez-vous le 15 décembre 2005 avec GAZ DE France pour TASSIN et CRAPONNE
- Rencontre le 20 décembre 2005 avec le Maire et les délégués de MONTANAY
- Rencontre le 22 décembre 2005 avec le conseil municipal de STE FOY LES LYON (rapport d'activités 2004)
- Rendez-vous le 9 janvier 2006 avec VERNAISON
- Le 10 janvier 2006 ouverture des plis avec un élu de TERNAY
- Rendez-vous le 10 janvier avec France TELECOM
- Rendez-vous le 11 janvier 2006 avec le Mr Meyer Président de l'EPARI et Mr Pouilly au Conseil Général
- Convocation de la commission mixte pour le 31 janvier 2006 : Refus du SYDER

Le 11 janvier 2006, nous avons eu une réunion avec M. Meyer, Président de l'EPARI, et M. Pouilly au Conseil général au titre du SYDER. Nous en dirons quelques mots. On nous a demandé si nous souhaitions entrer de nouveau dans l'EPARI. À l'époque, faisant partie du SYDER, nous étions partie intégrante de l'EPARI. Du fait de notre séparation, nous ne faisons plus partie de l'EPARI, et le Conseil général souhaiterait que nous y revenions pour amener notre obole qui était d'environ 300 000 francs.

J'ai dit à l'EPARI : « Si vous m'amenez les avantages que cela peut apporter, nous en discuterons et nous verrons si nous entrons ou pas dans l'EPARI ». Je rappelle que certaines communes y participent déjà par le Syndicat Rhodanien. Donc j'ai trouvé incohérent de participer financièrement des deux côtés à la fois pour les mêmes raisons. J'ai souhaité qu'un groupe de travail se réunisse. On s'est mis d'accord sur le principe, on s'est donné toute l'année 2006 pour travailler, pour que l'EPARI nous donne les argumentaires nécessaires afin que je puisse vous les expliquer, et en fonction de ces argumentaires, nous déciderons oui ou non d'entrer dans l'EPARI.

Voilà où nous en sommes. Cette réunion était plutôt préparatoire. Ils pensaient que nous allions répondre oui tout de suite. Nous avons dit : « Il n'en est pas question, présentez vos argumentaires, s'ils ne plaisent pas à nos communes, nous n'irons pas dans l'EPARI. »
Je pense que vous êtes d'accord sur ce principe de méthode de travail. Nous ne payerons que si nous sommes satisfaits ou si cela correspond à une volonté de notre part.
Voilà pour la problématique de l'EPARI.

Nous faisons partie d'une commission paritaire mixte entre le SYDER et le SIGERLy qui doit gérer les problématiques du contrat de concession. Pendant toute l'année 2005, le Président du SYDER était le président de cette commission, puisqu'il y a alternance chaque année. Au cours de l'année 2005, alors que les statuts précisaient que nous devions avoir au minimum deux réunions, aucune n'a eu lieu.

Donc dès le 1er janvier 2006 j'ai repris la présidence de cette commission, et j'ai convoqué cette commission, une première fois le 24 janvier : il y avait impossibilité pour le SYDER de venir. Une deuxième fois, le 31 janvier : le SYDER a répondu qu'il ne pouvait pas venir. Nous avons estimé que cela commençait à bien faire et nous avons donné une sorte d'ultimatum au SYDER, avec trois autres dates, en disant que si ces trois dates ne vous conviennent pas, qu'il nous donne une autre date car il faut tenir cette réunion, c'est important pour le contrat de concession. Finalement on vient de m'annoncer que le SYDER a accepté la date du 7 mars pour la réunion concernant cette commission paritaire.

Au cours de cette commission paritaire, nous allons à l'évidence retrouver le refus du SYDER de participation à 50/50, comme nous l'avions demandée au départ. Par ailleurs, il faut donner suite aux observations de la Chambre régionale des comptes par rapport au contrat de concession unique, alors que nous avons deux territoires différents. Cette situation étant illégale, la séparation des contrats doit se concrétiser pour le SYDER par un avenant de modification du territoire et pour nous, un nouveau contrat de concession.

Je rappelle que ce contrat de concession a été validé, puisque toutes les attentes que nous avions vis-à-vis d'EDF ont été remplies. Nous avions été assez fermes sur les demandes, elles ont toutes été approuvées.

Nous attendons que Paris réponde favorablement à l'attente de notre nouveau contrat de concession car, comme vous le savez, la Délégation régionale n'a pas les pleins pouvoirs. Dès que ce sera le cas, nous ferons valider ce nouveau contrat de concession par la préfecture et nous le signerons, j'espère avant le 31 mars.

Monsieur Allais, nouveau Maire de Charly depuis lundi vient d'arriver. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous.

Je continue le compte rendu d'activités.

Les marchés passés selon la procédure adaptée ont été attribués aux entreprises suivantes :

DARDILLY (complémentaire 65/2005)	Travaux Chemin du Tronchon, Chemin du Moulin Carron et Chemin de Cuers	101/2005	13 décembre 2005	BARDE SUD EST
SIGERLy	Contrôle technique aménagement des locaux	03/2006	20 janvier 2006	VERITAS
TERNAY	Travaux Route de Gravignan	04/2006	30 janvier 2006	EBM
COUZON AU MONT D'OR	Travaux Quartier de la Gare	05/2006	31 janvier 2006	SCREG

Voilà depuis notre dernier comité.

Je rappellerai simplement aux communes, un peu en anecdote, d'être très vigilantes sur certains points.
Nous avons fait le travail de groupement de commandes, et Ternay était la seule commune qui n'avait pas transféré sa compétence enfouissement des réseaux. En fait, il y en avait trois : Rillieux, pour laquelle on attend l'aval du préfet. Fontaines sur Saône, il y avait tout mais il fallait l'accord de la commune. C'est fait. Tout cela est en règle. Et restait Ternay. Et en discutant, Ternay nous a dit : « Au mois de mars de l'année dernière, nous avons délibéré et envoyé notre délibération à la préfecture. » En fait, il y a eu un manque de communication. D'un côté la préfecture attendait la délibération du comité, et de l'autre côté, Ternay ne nous avait pas prévenus. Et comme on ne s'immisce pas dans les communes, nous ne savions pas.

Le problème est résolu puisque nous l'avons inscrit aujourd'hui dans le transfert de compétences. Mais un simple manque de communication a retardé les choses. Je rappelle que cela a été délibéré au mois de mars de l'année dernière. Donc soyons tous très vigilants sur ces problématiques de communication car souvent cela entraîne malheureusement des retards.

Voilà pour le compte rendu d'activités pour l'ensemble du Syndicat.

Nous passons au point suivant.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2005

M. ABADIE,- Président.-

Vous avez tous reçu le procès-verbal du 14 décembre 2005, bulletin numéro 120.

Avez-vous des commentaires ? Il est assez dense puisque nous relatons tout ce qui est dit.
Je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Cela reflète bien ce qui a été dit. Je n'ai pas reçu d'observations particulières donc je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES DE COMMUNES AU SIGERLY

M. ABADIE, Président.-

Je vous parlais du transfert de compétences optionnelles, nous entrons dans le vif du sujet.
Je ne vais pas relire, c'est le texte habituel. La commune de Ternay, en date du 15 mars 2005, a délibéré et demandé, dans le cadre des transferts de compétences optionnelles, la dissimulation des réseaux. Nous proposons au Syndicat d'accepter cette demande de transfert, bien entendu de fixer la date de cet effet au 1er juin 2006, au plus tard à la date d'effet de l'arrêté préfectoral.
Vous connaissez la procédure : vote du comité, transfert aux communes, chacune délibérant dans le cadre de son Conseil Municipal. Si les communes ne délibèrent pas, c'est considéré comme acquis au bout de trois mois.
Pas de questions particulières ? Je crois que nous avons l'habitude de cela. C'est la dernière commune en tous les cas pour les travaux de dissimulation des réseaux.
Je vous propose de voter. Qui est contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité *(Délibération C – 2006 – 02 – 08 / 01)*

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME – ENVELOPPE 2006

M. BOURGUIGNON,vice-Président.-

Comme tous les ans, nous vous présentons ces rapports.

Dans le cadre du budget primitif 2006, il sera inscrit en dépense de fonctionnement un montant de 72 000 € correspondant aux études générales d'Éclairage public et Énergie.

Il convient de solliciter les aides correspondantes, représentant habituellement 25 à 35 % du coût TTC des études, auprès de l'ADEME (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME).

Il est proposé au Comité de solliciter une subvention représentant 25 à 35 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME, le SIGERLy prenant en charge le reste.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2006, au chapitre 74, article 747 — 8.

Habituellement il n'y a pas d'opposition mais il faut tout de même mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité *(Délibération C – 2006 – 02 – 08 / 02)*

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – ENVELOPPE 2006

M. BOURGUIGNON, vice-Président.-

Nous pouvons bénéficier des subventions auprès de la Région.

Il est proposé de solliciter une subvention représentant 25 à 50 % du coût TTC des études auprès de la Région Rhône-Alpes (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la Région). Le SIGERLy prenant en charge le reste.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

Adopté à l'unanimité *(Délibération C – 2006 – 02 – 08 / 03)*

CONTRIBUTIONS 2006

M. PERRET, vice-Président.-

Je veux vous parler des contributions à mettre en recouvrement en 2006 pour les charges dues par les communes au SIGERLy. Le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code Générale des Collectivités Territoriales, peut être remplacée en tout en partie par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

Tout ou partie, c'est quelque chose qui est nouveau puisque c'est la deuxième année que cela s'applique.

M. ABADIE, Président.-

En fait, dans la pratique c'est la première année. Vous avez le choix, comme nous l'avions expliqué au dernier comité, nous avons fait des colonnes en couleur pour que ce soit très clair et très lisible.
Je rappelle simplement que nous avions demandé dans le cadre d'une délibération communale de bien choisir par colonne pour éviter toute complication, car il est vrai qu'on a le choix de faire comme on veut. C'est la liberté que donne la loi d'août 2004. Vous pouvez dire : « Je veux 20 %, 25 %, 30 %. » Pour les commodités du Syndicat, nous avons souhaité que vous vous basiez plutôt sur le principe des colonnes, c'est plus simple pour vous, ainsi que pour notre receveur.

M. PERRET.- vice-Président.-

Nous avons pratiquement tout dit.
Vous retrouvez les colonnes pour chaque commune et les sommes qui sont soit fiscalisées, soit payées directement sur le budget communal.

Avez-vous des questions ?

M. ABADIE, Président.-

Certaines communes nous ont demandé de bien vouloir les rencontrer pour expliquer un peu mieux. Il est vrai que nous essayons d'être clairs mais souvent il y a des difficultés. Si vous le souhaitez, nous sommes prêts à aller expliquer dans votre commune, notamment au niveau du Conseil Municipal. Vous êtes impliqués, vous suivez bien ce qui est dit, pour vous c'est très facile, mais parfois, et c'était le cas lorsque j'étais à Sainte Foy les-Lyon au cours d'un Conseil Municipal, j'ai vu que beaucoup d'élus n'avaient pas bien compris le fonctionnement du syndicat. Donc c'est une proposition que je vous fais, si vous sentez qu'il y a des flottements, des besoins d'explications au sein de vos communes, n'hésitez pas, je suis prêt à m'y rendre avec mes collègues pour donner des explications sur les modalités des contributions et éventuellement sur l'ensemble des compétences. Craponne, Tassin la Demi-lune et Champagne m'ont demandé de venir.

Nous aurons l'occasion d'aller expliquer dans ces communes. Nous sommes à votre disposition. Ce n'est pas une marque d'incompréhension, il est normal que vous ayez besoin d'explication, et nous sommes là pour vous les donner. Je souhaite que tout soit très clair pour vous.

M. PERRET.- vice-Président.-

Pas de question ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité *(Délibération C – 2006 – 02 – 08 / 04)*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. ABADIE, Président.-

Nous allons retrouver ce qui est classique dans le débat d'orientation budgétaire. Nous verrons plus en détail lors du vote du budget l'ensemble des orientations budgétaires. Nous avons souhaité vous donner tout de même les grandes lignes.

Le Syndicat a connu pas mal de difficultés jusqu'à la date d'aujourd'hui. Maintenant l'ensemble du personnel a été recruté. Dès à présent, il s'est mis en ordre de marche pour faire avancer les choses. Les différents techniciens ont eu leur répartition territoriale. Ils commencent à aller dans les communes rencontrer les élus responsables. Ils rencontrent aussi les différents territoires communautaires, notamment la communauté urbaine, les services voirie et autres. Tout cela se met en place. Notre directeur est ici, lors d'un prochain comité nous lui demanderons de monter à la tribune. Comme il est nouveau, il faut lui laisser le temps de se rôder.

Nous allons avoir beaucoup d'efforts à faire au cours de cette année, notamment au niveau de l'intervention des travaux, puisque nous allons arriver à des chiffres assez importants dans ce domaine.

Le bilan 2005 : je ne rappelle pas les missions du SIGERLy, vous les connaissez tous, cela a été surtout été dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, des études, de la gestion, etc. Le bilan 2003-2005, on vous a donné les grandes lignes :

Total des marchés engagés fin 2005	14 800 000 €
Total des paiements fin 2005	10 450 000 €
Travaux en dépassement du FIDRTS	7 400 000 €

(Ce sont les communes qui ont épuisé l'ensemble des montants subventionnables)

Par ailleurs, je vous informe que pendant quelques temps, lorsque vous allez demander des estimations pour des travaux, il n'y aura pas le fonds d'intervention, car en fonction du budget que nous allons voter, il y aura une enveloppe plus importante. En même temps, nous allons intégrer l'année 2007, ce qui fait que dans vos communes, vous pourrez faire une nouvelle répartition du fonds d'intervention, vous allez pouvoir recaler ces montants-là de façon à faire des travaux supplémentaires si vous le souhaitez.

Le montant d'intervention de France Télécom ne sera pas non plus précisé puisque maintenant avec France Télécom les conventions vont être signées, France Télécom va participer financièrement.

Jusqu'à présent on ne pouvait pas vous donner les montants, dorénavant nous pourrons le faire. Nous vous donnerons aussi les montants d'intervention du FIDRTS. Si vous avez besoin d'explications n'hésitez pas à appeler, on vous donnera un ordre d'idée, mais nous n'avons pas pu les calculer aujourd'hui pour les quelques dossiers demandés.

Les orientations pour 2006 : en recettes, ce sont les 5 122 502,57 € de contributions des communes.
Les recettes dans le cadre du contrat de concession Gaz et Électricité : vous pouvez observer qu'en 2006 elles sont un peu plus importantes. Ceci s'explique par le fait que la redevance R2 retrouve un rythme plus normal. Vous avez vu qu'en 2005 elle était très faible : 464 477,56 €. Je rappelle que comme nous n'avions pas fait de travaux, pendant deux années il n'y a rien eu, donc forcément la redevance, puisque c'est une redevance n-2, était plus faible. De même pour le fonds de compensation de TVA, qui va redevenir plus important en 2006.
Pour 2006, la redevance R1 Gaz est de 323 000 €, la redevance R1 Électricité de 256 000 €, la redevance R2 Électricité de 700 000 €, et l'Article 8 : il était à l'époque de 278 000 €, nous avions demandé un rattrapage pour l'année 2004 où nous avions été pénalisés, puisque nous nous étions basés sur 50 %, soit 380 000 €. EDF avait accepté de donner 100 000 € supplémentaires.
Ce qui fait un total de recettes de 1 659 000 €.

Viendront s'ajouter les recettes propres d'investissement, essentiellement de remboursement de la TVA par EDF ou du FCTVA.

Au niveau des dépenses, ce sont les dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été liées aux nouveaux ou anciens transferts de compétences. Je ne sais pas si on pourra faire au cours de l'année 2006 le contrôle de la concession d'électricité puisque cela va dépendre de la signature du nouveau contrat de concession. Lorsque nous aurons ce nouveau contrat de concession, nous allons récupérer les réseaux. C'est encore le SYDER qui les gère aujourd'hui. Nous allons certainement faire un audit de l'état général de cette concession Électricité, comme nous l'avions fait pour le Gaz, de façon à avoir une vision globale. Et ensuite, je pense que dans les années à venir nous aurons des contrôles de concession plus pointus et nous verrons l'état du patrimoine électricité, aujourd'hui nous n'en avons aucune connaissance.

Les travaux de maintenance : ce sont les travaux d'éclairage pour les communes qui ont transféré la compétence. Nous avons lancé une enquête auprès des maires pour connaître leur satisfaction ou non par rapport à ces travaux de maintenance, puisque nous arrivons au terme de ces marchés. Nous tiendrons compte de vos réponses.

Enfin, les études générales éclairage public : cela se faisait traditionnellement, je ne reviens pas là-dessus.
En dépenses d'investissement nous aurons : les travaux d'agrandissement de nos bureaux. L'achat d'un véhicule pour notre Directeur. L'achat de mobilier et de matériel informatique par rapport au personnel supplémentaire que nous avons, puisque nous avons maintenant quatre techniciens.

Enfin, ce qui est très important pour nos communes, ce sont les travaux d'enfouissement de réseaux dans le cadre du FIDRTS et de l'éclairage public. Vous pouvez constater que pour l'exercice 2006 les prévisions de travaux seront certainement dépassées. Tous les jours des communes nous demandent encore de faire des travaux. Nous les avons évalués à 14 000 000 €.

Je vous rappelle qu'au début où nous avons pris cette compétence, nous étions partis sur le principe de programmes triennaux, sur un volume de 11 000 000 € en volume triennal. Nous étions passés à 8 000 000 € par an, et vous voyez que là nous allons atteindre le chiffre de 14 000 000 €. C'est énorme. Mais nous allons faire face à ce chiffre, c'est notre rôle.

Nous aurons d'autres orientations qui n'ont pas été indiquées dans le document que vous avez reçu mais que je souhaitais aborder avec vous. Nous en avons un peu parlé lors de la dernière réunion, je pense que l'on organisera un séminaire sur cela.
Avant la fin 2007, il faudra que l'ensemble de nos communes se soient prononcées sur l'achat de l'énergie, celles qui ont déjà transféré la compétence au sein Syndicat ou celles qui ne l'ont pas transférée. Je pense qu'il est important de travailler, d'une part sur l'achat d'énergie, pour l'éclairage public ou pour nos bâtiments communaux, et d'autre part sur quelque chose de très important et qui me tient à cœur : la maîtrise de l'énergie.

Il ne s'agit pas seulement d'acheter de l'énergie, nous savons tous que l'énergie va devenir de plus en plus chère. Et le rôle d'un syndicat n'est pas simplement d'être le fournisseur qui va vous amener de l'énergie à un meilleur coût parce qu'on aura fait un groupement. C'est aussi de l'acheter au meilleur coût, également d'avoir la meilleure gestion de cette énergie. Je crois que c'est très important. Il ne faut pas que l'on reste en panne dans ce domaine, et là nous avons un gros travail.
C'est la volonté de l'État d'aller dans ce sens-là puisqu'il a transféré la compétence énergie à la Communauté urbaine de Lyon. Nous allons rencontrer la Communauté urbaine de Lyon dans ce cadre-là, notamment la vice-présidente chargée de cette question, pour voir comment notre syndicat, et d'autres syndicats qui travaillent sur ce domaine, nous pourrions travailler ensemble, sans interférer les uns par rapport aux autres et agir dans l'intérêt de nos communes.

Voilà les quelques orientations que je souhaitais aborder. Il faudra travailler sur la transformation de nos statuts. Je rappelle que la Chambre régionale des comptes nous a fait des observations. Nous nous étions engagés dans le prochain mandat à évoluer dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'éclairage public.

Je souhaite aussi que nous revoyions les statuts dans le cadre de la représentativité au sein du comité, et surtout au sein du bureau. Il y a un gros travail réalisé au sein du bureau. Aujourd'hui nous sommes un certain nombre, d'autres communes ont souhaité aussi participer. Il faudra trouver la taille idéale d'un bureau, il ne faut pas que ce soit une pléthore de personnes car on ne peut plus travailler, mais aussi que les communes, dans leur ensemble, soient représentées au sein de ce bureau.
Donc nous créerons un petit groupe de travail pour voir comment faire évoluer ces statuts. Nous demanderons aussi l'avis de la préfecture dans ce domaine puisqu'il faut être en règle avec la loi dans le cadre de la représentativité du bureau. Pour le Comité, c'est plus simple puisque c'est un ou deux représentants. À nous de savoir si l'on reste sur le principe de deux représentants titulaires et deux suppléants. Est-ce la bonne solution ? Vaut-il mieux revenir à un titulaire, deux suppléants ? Deux titulaires, un suppléant ? Nous aurons l'occasion d'aborder cette question tous ensemble pour le futur.

Et j'aimerais aussi que l'on avance sur la communication et l'information. Je crois que là aussi nous avons de nombreuses carences et il faudra avancer tous ensemble. Si vous avez des idées à nous suggérer, je crois qu'il y a un gros de travail à faire. L'année 2006 ne sera pas aussi simple que cela, vous l'avez vu, de nombreuses tâches nous attendent

Voilà, j'ai à peu près tout dit. Il n'y a pas de vote au débat d'orientation budgétaire mais j'ouvre le débat tout de même. Si vous avez des questions ou des interrogations, nous vous donnons la parole.

M. DUMOULIN, Rillieux-la-Pape.-

Je trouve que le budget prévisionnel pour l'enfouissement est relativement important par rapport à la part éclairage public. Quel en est le motif ?

M. ABADIE, Président.-

C'est simple, l'ensemble des 56 communes a transféré la compétence enfouissement des réseaux, alors que l'éclairage public, les grandes communes ne l'ont pas transférée. En fait, il est dissocié. Voilà l'explication, c'est pour cela qu'il y a cet écart.

C'était une volonté du Syndicat de porter ses efforts financiers sur l'enfouissement des réseaux car je rappelle que cela s'applique à l'ensemble de nos communes. C'est important. Rappelez-vous, j'avais souhaité une égalité de traitement dans les communes, il était anormal que certaines communes qui, pour des raisons légitimes, n'ont pas transféré l'éclairage public, soient pénalisées.

C'est bien de le signaler. On a 10 000 000 € d'enfouissement de réseaux et 3 000 000 € en éclairage public. Mais cela n'empêche pas que des communes peuvent faire un travail de groupement de commandes pour l'éclairage public, cela ne gêne pas, mais c'est dissocié.

M. ALLAIS, Charly.-

C'est peut-être la dernière fois ce soir que j'interviens ici, puisque je ne vais pas rester délégué après onze ans.
J'ai deux questions à poser, qui ne sont pas vraiment de l'ordre du débat d'orientation budgétaire, mais je n'ai pas vu beaucoup de mains se lever donc j'en profite pour intervenir avant que la séance soit levée.

Vous parlez de l'information vis-à-vis des communes. En tant qu'élu au SIGERLy, il me manque l'information sur la situation financière des opérations terminées. Je vois apparaître sur le tableau des sommes, que je ne conteste pas, ce n'est pas l'objet de mon propos, mais je regrette que lorsqu'une opération est terminée, à moins qu'elle ne soit terminée que sur le terrain et pas comptablement, cela fait tout de même un nombre respectable de mois que les lampadaires sont allumés, aujourd'hui on ne sait toujours pas vraiment quelle est le résultat comptable de l'opération. J'entends par là : le montant des travaux réels, les différentes subventions ou aides qui ont pu intervenir pour diminuer le montant final et la part résiduelle restant à la commune. J'y attache de l'intérêt, de l'importance, et là-dessus je reste un peu sur ma faim.
Mais je ne doute pas que cela arrive un jour.

M. ABADIE, Président.-

Ce sera fait. Pour vous répondre, on a dit qu'aujourd'hui on ne mettait pas les estimations, c'est le travail qui sera fait dans le trimestre qui arrive, car nous avons le problème des aides, notamment de France Télécom. Pour le câble, nous allons avoir des aides, elles n'ont pas été défalquées. Comptablement les opérations n'ont pas été soldées. Notre souhait est de solder l'ensemble.

Je rappelle que plus de 51 conventions de France Télécom n'ont pas encore été signées. Elles vont l'être. À partir de là, on aura les éléments. Nous nous sommes mis d'accord avec France Télécom, pour toutes celles avant juillet, on applique la règle nationale, en fonction des appuis communs. Ensuite de telle date à telle date, on applique une autre règle, que je n'ai plus à l'esprit.

M. STRAUSS.-

C'est avant juillet 2005 et après juillet 2005.

M. ABADIE, Président.-

Après juillet 2005, c'est le nouveau principe par rapport à la Fédération : quel que soit le nombre d'appuis communs que nous avons, c'est 51 % pour France Télécom et 49 % pour les communes.
Tout cela sera fait commune par commune. Pour Charly, on a travaillé, cela représentait une somme assez importante pour votre commune.

Nous allons faire ce travail de régularisation de l'ensemble. En anticipation, on a demandé 60 % aux communes car nous n'avions pas les bilans exacts. Cela va se régulariser, à mon avis, fin mars vous aurez tous les éléments. Et après, bien sûr au fur et à mesure.

M. ALLAIS, Charly.-

Deuxième question : lorsque je vois le montant des investissements prévus de 14 000 000 M€, c'était juste pour saluer l'arrivée du nouveau directeur, malheureusement il n'a pas encore son véhicule mais j'espère que lorsqu'il sera arrivé nous pourrons avoir la réponse à la demande de chiffrage que je vous ai fait passer voici quelque temps, car la voirie va se faire certainement d'ici la fin de cette année et j'attends encore une réponse.

M. ABADIE, Président.-

Tout à l'heure j'étais avec nos collègues de Craponne, ce matin à Vourles et un collègue était à Ecully. Il y a beaucoup de demandes des communes. Nous nous sommes engagés tous ensemble. Maintenant que tout le personnel est en fonction, nous allons répondre à cette attente car je comprends les problématiques, je suis aussi maire et je connais bien ces problèmes : le Département dit qu'il arrive, la Communauté urbaine dit qu'elle arrive.
Je peux vous dire que les personnels font un sacré travail, je crois que vous pouvez même les applaudir. Ils sont là depuis peu, je peux vous dire qu'ils travaillent beaucoup et ils savent ce qui les attend.

(Applaudissements).
Tout à l'heure nous sommes allés à Vourles pour régler un problème et nous sommes repartis avec des commandes supplémentaires.

Mais c'est très bien, c'est la confiance que vous nous portez. Je souhaite que cette confiance soit méritée, que de tous les petits problèmes que nous avons eus soient surmontés et que l'on travaille dans de bonnes conditions tous ensemble. Merci.

(Applaudissements).

(Délibération C – 2006 – 02 – 08 / 05)

Avez-vous des questions diverses ?

Je remercie notre Trésorier-Payeur d'être parmi nous aujourd'hui.

(*La séance est levée 19 h 50).*

DELIBERATIONS

C – 2006 - 02– 08 / 01

TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES DE COMMUNES AU SIGERLy

Rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Monsieur le Président rappelle que les communes sont adhérentes au SIGERLy pour la compétence obligatoire de distribution de l'énergie électrique et du gaz. Elles ont, par ailleurs, la possibilité de transférer au SIGERLy une ou plusieurs des compétences optionnelles ci-dessous comme le prévoit l'article 4-2 de nos statuts.

- **Eclairage public :**
  - **Achat d'énergie électrique**
  - **Maintenance des réseaux et des installations d'éclairage public**
  - **Travaux de renouvellement des réseaux et installations d'éclairage public**
  - **Travaux de renforcement des réseaux et installations d'éclairage public**
  - **Travaux d'extension des réseaux et installations d'éclairage public**

- **Etudes :**
  - **Etudes, diagnostics et schémas directeurs des installations d'éclairage public**
  - **Etudes relatives aux économies d'énergie et à la gestion des installations de production thermique des bâtiments publics**

- **Travaux de dissimulation de Réseaux**

- **Les compétences dévolues aux collectivités territoriales en matière de production d'électricité, d'installation de production d'électricité de proximité et d'actions tendant à maîtriser la demande d'électricité** telles que définies aux articles L. 2224-32, L. 2224-33 et L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rappelle également les conditions de ce transfert :

Le transfert peut porter sur l'une et / ou l'autre, voire sur tout ou partie des compétences optionnelles définies à l'article 4-2 et il prend effet à la date définie d'un commun accord entre la commune et le Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune qui transfère une compétence optionnelle au Syndicat s'engage à mettre à la disposition de ce dernier les biens et services nécessaires à l'exercice de cette même compétence, et ce, dans les conditions prévues par les articles L. 1321-1 et suivants du C.G.C.T.

Les compétences optionnelles ne pourront pas être reprises par une commune au Syndicat pendant une durée de 3 années à compter de la date de leur transfert à cet établissement, cette reprise de compétence se faisant dans les conditions définies par les articles L. 5211-19 et 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pouvant porter sur l'une et / ou l'autre des compétences optionnelles définies à l'article 4-2.

La procédure du transfert est la suivante: le conseil municipal de la commune ayant délibéré sur le transfert de compétence, le Comité syndical se prononce sur le transfert, puis notifie sa décision aux communes membres : le conseil municipal de chaque commune membre se prononce dans le délai de trois mois. La décision de transfert est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement. L'absence de réponse vaut avis favorable. Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat.

La date du transfert sera alors définie d'un commun accord entre la commune et le SIGERLy.

Les modalités financières découlant du transfert de compétences sont définies dans le cadre de l'article 14 des statuts intitulé « Contributions des communes au syndicat ».

Vu la délibération de la commune de :
- Ternay en date du 15 mars 2005

et dont la demande de transfert de compétences optionnelles apparaît ci-dessous

COMMUNE	DELIBERATION	COMPETENCE TRANSFEREE
Ternay	15/03/2005	**Travaux de dissimulation de réseaux**

Il est proposé au Comité
- de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence
- de fixer la date d'effet de ce transfert au 1er juin 2006 ou au plus tard à la date d'effet de l'arrêté préfectoral
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- le transfert de compétence de la commune énumérée ci-dessus
- de fixer la date d'effet de ce transfert au 1er juin 2006 ou au plus tard à la date d'effet de l'arrêté préfectoral
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

C – 2006- 02 – 08 / 02

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ENVELOPPE 2006

Rapporteur : Monsieur BOURGUIGNON vice-Président

Monsieur le vice-Président précise que dans le cadre du budget primitif 2006 sera inscrit en dépenses de fonctionnement, au compte 617, un montant de 72 000 € correspondant aux études générales Eclairage public et Energie.
Il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement 25 à 35 % du coût TTC des études auprès de l'Ademe (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'Ademe).

Le Syndicat prendra en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Il est proposé au Comité :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 35 % du coût TTC. des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME, le SIGERLy prenant en charge le reste ;

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, décide :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 35 % du coût TTC. des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME, le SIGERLy prenant en charge le reste ;

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2006, au chapitre 74 article 747 - 8.

Adopté à l'unanimité

C – 2006 - 02 – 08 / 03

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ENVELOPPE 2006

Rapporteur : Monsieur BOURGUIGNON vice-Président

Monsieur le vice-Président précise que dans le cadre du budget primitif 2006 sera inscrit en dépenses de fonctionnement, au compte 617, un montant de 72 000 € correspondant aux études générales Eclairage public et Energie.
Il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement 25 à 50 % du coût TTC des études auprès de la Région Rhône Alpes (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la Région).

Le Syndicat prendra en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Il est proposé au Comité :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 50 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la Région, le SIGERLy prenant en charge le reste ;

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, décide :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 50 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la Région, le SIGERLy prenant en charge le reste ;

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2006, au chapitre 74 article 747 - 2

Adopté à l'unanimité

C – 2006 - 02 – 08 / 04

CONTRIBUTIONS 2006

Rapporteur : *Monsieur Michel PERRET, vice-Président*

Monsieur le vice-Président rappelle que le comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLy telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond à :

un montant total à recouvrer en 2006 de 5 122 502.57 €.

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

A- remboursement des annuités d'emprunts :
- ➔ part SIGERLy : 1 520 735.44 €
- ➔ part SYDER : 1 596 637.50 €

B- transfert des compétences fonctionnement Eclairage Public :
- ➔ achat d'énergie : 890 313.56 €
- ➔ maintenance 230 083.59 €

C- transfert des compétences travaux d'extension, renouvellement, renforcement Eclairage Public
- ➔ travaux : 53 171.26 €

D- transfert de compétences Dissimulations de réseaux
- ➔ travaux : 831 561.22 €

Il est proposé au Comité de se prononcer sur les points suivants :

- De remplacer la contribution des communes de **5 122 502.57** € par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.

- D'inscrire au budget primitif 2006, le montant de ces contributions en recettes, au compte 7474 « participations des communes ».

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De remplacer la contribution des communes de **5 122 502.57** € par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.

- D'inscrire au budget primitif 2006, le montant de ces contributions en recettes, au compte 7474 « participations des communes ».

Adopté à l'unanimité

CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2006 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLY

	REMBOURSEMENT DES ANNUITES			TRANSFERTS DE COMPETENCES					TOTAL GENERAL
	A			B			C	D	
Communes	Dette SIGERLY	Dette SYDER	Total annuités	achat d'énergie	maintenance	Total transfert de compétences fonctionnement Eclairage public	travaux Eclairage public	Dissimulations de réseaux	
Albigny	2 007.88 €	3 678.75 €	5 686.63 €	20 153.80 €	9 485.19 €	29 638.99 €	3 740.25 €	1 269.40 €	40 335.27 €
Brignais	- €	18 528.05 €	18 528.05 €	- €		- €		15 316.80 €	33 844.85 €
Bron	143 118.31 €	61 175.23 €	204 293.54 €	- €		- €		12 609.29 €	216 902.83 €
Cailloux sur Fontaines	- €	- €	- €	13 800.40 €	5 838.98 €	19 639.38 €	1 551.78 €	- €	21 191.16 €
Caluire	96 928.05 €	- €	96 928.05 €	- €		- €		682.46 €	97 610.51 €
Champagne	1.47 €	20 230.63 €	20 232.10 €	- €		- €		12 860.86 €	33 092.96 €
Chaponost	25 340.83 €	6 905.45 €	32 246.28 €	- €		- €		27 394.18 €	59 640.46 €
Charbonnières	- €	200 691.51 €	200 691.51 €	52 103.03 €	19 416.49 €	71 519.52 €	263.20 €	26 887.04 €	299 361.27 €
Charly	- €	29 691.97 €	29 691.97 €	- €		- €		65 537.25 €	95 229.22 €
Chasselay	- €	38 749.41 €	38 749.41 €	15 024.21 €	6 316.14 €	21 340.35 €	1 678.55 €	7 140.68 €	68 908.99 €
Collonges	14 063.79 €	6 483.58 €	20 547.37 €	34 913.61 €	12 827.70 €	47 741.31 €	20.33 €	10 656.30 €	78 965.31 €
Communay	- €	23 256.73 €	23 256.73 €	- €		- €		9 130.50 €	32 387.23 €
Couzon au Mont d'Or	1 952.21 €	262.94 €	2 215.15 €	22 988.70 €	8 275.86 €	31 264.56 €	1 158.88 €	17 813.44 €	52 452.03 €
Craponne	48 417.32 €	- €	48 417.32 €	53 984.55 €	22 114.34 €	76 098.89 €	1 288.59 €	4 707.07 €	130 511.87 €
Curis	5 261.08 €	5 737.24 €	10 998.32 €	6 223.20 €	2 433.75 €	8 656.95 €		- €	19 655.27 €
Dardilly	709.41 €	11 936.11 €	12 645.52 €	- €		- €		57 253.45 €	69 898.97 €
Décines	12 301.93 €	27 288.77 €	39 590.70 €	- €		- €		13 105.67 €	52 696.37 €
Ecully	6 192.06 €	3 505.10 €	9 697.16 €	- €	33 703.34 €	33 703.34 €		- €	43 400.50 €
Feyzin	- €	236 057.69 €	236 057.69 €	- €		- €	1 580.25 €	161 693.89 €	399 331.83 €
Fleurieu	4 215.38 €	10 332.53 €	14 547.91 €	10 259.17 €	3 913.38 €	14 172.55 €	3 240.27 €	- €	31 960.73 €
Fontaines St Martin	4 328.06 €	7 258.10 €	11 586.16 €	19 450.76 €	8 142.78 €	27 593.54 €	788.03 €	3 582.35 €	43 550.08 €
Fontaines sur Saône	5 558.28 €	19 744.32 €	25 302.60 €	45 267.60 €	21 333.34 €	66 600.94 €		11 340.79 €	103 244.33 €
Francheville	8.53 €	71 367.30 €	71 375.83 €	60 807.99 €		60 807.99 €	5 852.26 €	26 619.29 €	164 655.37 €
Genay	7.25 €	5 849.62 €	5 856.87 €	38 953.59 €		38 953.59 €		575.99 €	45 386.45 €
Grigny	40 670.09 €	24 600.68 €	65 270.77 €	- €		- €		- €	65 270.77 €
Irigny	- €	9 004.23 €	9 004.23 €	54 576.69 €	20 182.19 €	74 758.88 €	3 684.55 €	22 412.32 €	109 859.98 €
Limonest	18 423.16 €	- €	18 423.16 €	- €		- €		16 179.51 €	34 602.67 €
Millery	- €	119.37 €	119.37 €			- €		2 810.34 €	2 929.71 €
Montanay	18 942.93 €	4 686.19 €	23 629.12 €	21 702.73 €	8 369.71 €	30 072.44 €	2 908.30 €	18 955.75 €	75 565.61 €
Mulatière (La)	7 346.89 €	12 501.43 €	19 848.32 €	32 808.51 €	11 379.73 €	44 188.24 €	8 426.79 €	- €	72 463.35 €
Neuville sur saône	- €	- €	- €	46 634.95 €		46 634.95 €		233.41 €	46 868.36 €
Oullins	- €	235 706.61 €	235 706.61 €	- €		- €		27 821.14 €	263 527.75 €
Pierre Bénite	5 494.93 €	21 298.65 €	26 793.58 €	- €		- €	126.13 €	31 198.91 €	58 118.62 €
Poleymieux	- €	54 699.32 €	54 699.32 €	5 207.70 €	1 677.12 €	6 884.82 €		- €	61 584.14 €
Rillieux la Pape	113 790.01 €	- €	113 790.01 €	- €		- €		- €	113 790.01 €
Rochetaillée	6 640.59 €	4 921.63 €	11 562.22 €	12 514.48 €	4 177.85 €	16 692.33 €	4 717.26 €	12 468.58 €	45 440.39 €
Saint Cyr au Mt d'Or	14 265.76 €	5 585.26 €	19 851.02 €	39 266.05 €		39 266.05 €		12 814.52 €	71 931.59 €
Saint Didier au Mt d'Or	16 725.52 €	13 324.20 €	30 049.72 €	40 515.90 €		40 515.90 €		- €	70 565.62 €
Saint Fons	72 615.98 €	16 748.70 €	89 364.68 €	- €		- €		18 339.01 €	107 703.69 €
Saint Genis Laval	3 118.37 €	1 581.26 €	4 699.63 €	- €		- €		11 514.26 €	16 213.89 €
Saint Genis les Ollières	34 056.06 €	7 290.26 €	41 346.32 €	30 916.14 €		30 916.14 €	153.51 €	18 321.74 €	90 737.71 €
Saint Germain au Mt d'Or	7 605.91 €	22 245.06 €	29 850.97 €	14 295.14 €	5 292.70 €	19 587.84 €	1 596.12 €	14 391.80 €	65 426.73 €
Saint Priest	265 635.80 €	7 130.19 €	272 765.99 €	- €		- €		10 516.22 €	283 282.21 €
Saint Romain au Mt d'Or	2 038.53 €	2 376.48 €	4 415.01 €	6 249.24 €	3 640.74 €	9 889.98 €		- €	14 304.99 €
Saint Symphorien d'Ozon	- €	59 038.82 €	59 038.82 €	- €		- €		7 382.25 €	66 421.07 €
Sainte Foy les Lyon	71 046.11 €	26 699.85 €	97 745.96 €	93 321.98 €		93 321.98 €		6 166.75 €	197 234.69 €
Sathonay Camp	3 504.66 €	26 833.32 €	30 337.98 €	19 659.07 €	8 682.66 €	28 341.73 €	4 764.58 €	23 346.08 €	86 790.37 €
Sathonay Village	3 333.63 €	10 141.27 €	13 474.90 €	15 544.98 €	4 297.64 €	19 842.62 €		3 135.70 €	36 453.22 €
Tassin la Demi Lune	- €	- €	- €	- €		- €		11 181.97 €	11 181.97 €
Ternay	- €	6 746.77 €	6 746.77 €	- €		- €		523.08 €	7 269.85 €
Tour de Salvagny (La)	- €	108 783.13 €	108 783.13 €	38 771.32 €		38 771.32 €		17 207.20 €	164 761.65 €
Vaulx en Velin	152 508.12 €	5 812.98 €	158 321.10 €	- €		- €		- €	158 321.10 €
Vénissieux	224 009.06 €	3 927.50 €	227 936.56 €	- €		- €		5 497.44 €	233 434.00 €
Vernaison	- €	17 671.23 €	17 671.23 €	24 398.07 €	8 581.97 €	32 980.04 €	5 631.63 €	13 737.96 €	70 020.86 €
Villeurbanne	68 551.49 €	68 707.11 €	137 258.60 €	- €		- €		31 587.34 €	168 845.94 €
Vourles	- €	9 724.97 €	9 724.97 €	- €		- €		7 641.24 €	17 366.21 €
Totaux	1 520 735.44 €	1 596 637.50 €	3 117 372.94 €	890 313.56 €	230 083.59 €	1 120 397.15 €	53 171.26 €	831 561.22 €	5 122 502.57 €

C – 2006 - 02 – 08 / 05

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir page : 13